

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2024/001

**DECISION DU MAIRE**  
**CONVENTION POUR LOCATION D'UNE EXPOSITION**  
**« EN FORME ! » DU 20 JANVIER AU 17 FEVRIER 2024**

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention portant mise à disposition d'exposition à titre onéreux proposée par La Galerie Robillard sise 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, pour la fourniture des composants de l'exposition « En forme, le sport dans tous ses états » d'Anne-Margot Ramstein du 20 janvier au 17 février 2024, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, d'un montant de 1 824 € T.T.C.,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise la signature de la convention portant mise à disposition d'exposition à titre onéreux proposée par La Galerie Robillard sise 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, pour la fourniture des composants de l'exposition « En forme, le sport dans tous ses états » d'Anne-Margot Ramstein du 20 janvier au 17 février 2024, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, d'un montant de 1 824 € T.T.C. selon l'inventaire suivant (sous réserve de modifications) :

- 33 illustrations originales « En forme, le sport dans tous ses états » encadrées : 2 ensembles d'illustrations (quadriptyques - 50x70 cm), 4 tirages d'art en couleur (40x50 cm), 12 crayonnés encadrés (50x40 cm), 11 tirages d'art en couleur (30x40 cm) et 4 crayonnés encadrés (30x40 cm).
- Parcours ludique comprenant 1 cartel par discipline sportive présentée (soit 22 cartels), 1 kakemono de bienvenue (70x180 cm), 1 kakemono sur l'artiste + sa technique (70x180 cm), 1 kakemono sur les jeux olympiques (70x180 cm), 1 kakemono sur le sport (70x180 cm), 1 kakemono sur les femmes dans le sport (70x180 cm), 1 vidéo qui montre les pages du carnet de recherche d'Anne-Margot, le livre exemplaire de l'exposition, 2 livrets-jeux et 1 jeu de mémoire.
- 3 malles en bois accueillant les composants de l'exposition.

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 61358 – gestionnaire Culture.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 15/01/2024

Céline VILLECOURT  
Maire

